

## J-5 avant préavis ?

Le bilan de l'année qui vient de s'écouler, comme celui de la précédente, est malheureusement sans appel : **l'administration ne tient pas ses engagements !**

- Juillet 2010 : le SNCTA obtient la construction d'un nouveau dispositif indemnitaire pour les ICNA et d'un autre pour les autres corps techniques de la DGAC. Objectif de mise en œuvre : janvier 2012.  
Le SNCTA demande l'ouverture de ce GT en CTP, **l'administration refuse de traiter ce point.**
- Janvier 2011 : le Ministre s'engage officiellement à mettre en œuvre les dispositions indemnitaires du protocole.  
**La DGAC ne fait rien.**
- Juillet 2011 : la DGAC reconnaît enfin que le dossier doit être traité.  
**Le cadre de travail proposé remet en cause le dispositif spécifique ICNA** et le secrétaire général tente même d'imposer comme axe de travail la **transformation de nos primes en prime de performance (PFR)** : refus catégorique de tous les syndicats.
- Automne 2011 : 1ère réunion du GT... Le programme ? Appliquer la PFR !  
Les syndicats exigent le paiement de la prime spécifique, la DGAC annonce : « **rien n'est fait** ».  
Le SNCTA pose la question du nouveau système d'indexation, l'administration indique que « **les perspectives sont limitées** ».

### **Que la comédie cesse !**

Le Comité National rappelle l'administration à ses engagements :

- Verser la prime spécifique 2012, promise et déjà provisionnée.
- Réajuster nos salaires au niveau qu'ils auraient dû atteindre avec le précédent système d'indexation.
- Construire un nouveau dispositif indemnitaire pour les ICNA et un autre pour les autres corps techniques de la DGAC, qui aurait dû être mis en place dès janvier 2012.

### **Il mandate son Bureau National pour le dépôt d'une alarme sociale\*.**

Au-delà de l'aspect financier de cette revendication, il s'agit d'une question de principe. Fatigué de subir les revirements incessants de l'administration qui mettent en péril la logique de dialogue social à la DGAC et compromettent toute action syndicale, le Comité National fait de l'aboutissement de cette revendication le symbole du rétablissement de la confiance réciproque, préalable à toute discussion.

*\*L'alarme sociale est le dernier recours pour prévenir un conflit. Elle oblige l'administration à rencontrer les syndicats sous 5 jours. Suite à cette réunion, et si le conflit n'est pas résolu, le SNCTA déposera un préavis de grève.*

*Adopté à l'unanimité par le Comité National.*